



Le mot du Maire

Mieux partager la voirie publique

En cette période caniculaire, c'est peut-être en soirée que les pavienais souhaitent faire une promenade et s'est sûrement pendant les matinées qu'ils viendront faire leurs courses au village. Ils doivent pour cela pouvoir disposer de couloirs de circulation apaisés et confortables : la loi nous y a invités avant de nous y obliger, mais le bon sens nous l'impose à l'évidence : tous les aménagements de voirie ou d'espaces publics que nous engageons font la part belle aux circulations douces, ce qui se traduira souvent par un rétrécissement de la largeur des voies et par quelques ralentisseurs. Mais, les automobilistes ne sont pas oubliés puisque les revêtements de chaussée modernes sont prévus et de nouvelles places de stationnement seront aménagées.



Laisser respirer les contribuables

Rappel étant fait que les bases d'imposition ont fait l'objet, comme tous les ans, d'une augmentation automatique de 1,8 %, le conseil municipal de Pavie et les diverses structures intercommunales où siègent des délégués de Pavie ont, toutes, tenu à stabiliser les taux de leurs prélèvements :

- ▶ Conseil municipal de Pavie : Taxe d'habitation, Taxe foncière : Taux inchangé,
- ▶ Redevance d'assainissement inchangée (avec même une légère baisse due à la renégociation du contrat Véolia),
- ▶ Communauté Grand Auch Agglomération : taxe d'habitation, taux inchangé,
- ▶ SICTOM Ouest : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taux inchangé,
- ▶ Syndicat d'Alimentation en eau potable : part de la collectivité : inchangée.

Ainsi, malgré la nécessité d'assurer des investissements nécessaires au maintien de la qualité des services publics, toutes les collectivités ont su prendre en compte la situation difficile des contribuables fragilisés par le contexte économique défavorable que nous connaissons.

Peut-être ces informations vous faciliteront-elles la rentrée maintenant prochaine. C'est ce que nous vous souhaitons en attendant de vous rencontrer à la Fête des Associations.

Bien à vous,

Jean Gaillard.



Les travaux ont permis la création d'un cheminement piétonnier et des ralentisseurs. Ainsi, depuis le haut de la côte de Boy jusqu'au village, la continuité piétonne sécurisée sera assurée.

Parlons budget

- Les ratios
- La transparence
- Les aménagements

2

Budget 2013

- Fonctionnement
- Investissement
- Pas d'augmentation

3

Services Techniques

- Missions communes aux équipes
- Missions spécifiques à 3 équipes

4

Assainissement

- Le coût de l'assainissement
- L'étude d'une régie municipale
- Procédure de délégation

5

Actualité

- Panneaux de mobilier urbain
- Rubrique Occitane
- Economie d'énergie
- 50 emplois à Pavie
- Un ostéopathe s'installe à Pavie

6

Les Associations

- Pavie Trail
- Comité de jumelage
- La médiathèque

7

Patrimoine

- Peyloubère

8

Maison de la culture

- Programme du 2^{ème} semestre 2013



VIE MUNICIPALE

Parlons budget

Les ratios de gestion

La vie, le fonctionnement, le développement d'une collectivité comme la nôtre, riche de 2500 habitants, s'organise autour d'un budget qui s'élève toutes dépenses confondues à 3 100 000 € environ, augmenté des budgets annexes (assainissement, lotissements, ZAC de Fleurian), soit un total de l'ordre de 4 000 000 €.

Ces sommes sont considérables et leur gestion requiert une grande vigilance de la part des élus et des fonctionnaires municipaux concernés. Périodiquement, nous nous comparons aux communes de même importance (les communes dites **de la même "strate"**).

Les ratios ci-dessous nous positionnent par rapport aux valeurs de la strate (attention pour les autres communes ne sont disponibles que les chiffres 2011).

| Ratios de gestion | Pavie 2013 | Strate 2011 |
|--|------------|-------------|
| ▶ Dépenses de fonctionnement / Population | 578 € | 696 € |
| ▶ Dotation de l'Etat (DGF) / Population | 110 € | 184 € (*) |
| ▶ Encours de la dette / Population | 602 € | 706 € |
| ▶ Annuité de la dette / Recettes de Fonctionnement | 8,44 % | 10,61 % |
| ▶ Dépenses de personnel / Population | 299 € | 318 € |

() ce déséquilibre est en partie dû au fait que les communes de 2500 habitants sont souvent des chefs lieux de canton et qu'elles reçoivent à ce titre une dotation de « centralité » que nous ne percevons pas à Pavie.*

C'est diverses valeurs reflètent une situation relativement favorable (qu'un site de contribuables a d'ailleurs relevé : www.contribuables.org).

Transparence.

L'exigence de transparence des ressources des élus est aujourd'hui un grand sujet de débats au niveau national ce qui a conduit quelques administrés à nous demander ce qu'il en était au niveau de Pavie.

Ci-après, la réponse à cette demande parfaitement légitime : Un décret de 2010 a fixé les indemnités mensuelles des élus pour les communes de 1000 à 3499 habitants à : Maire : 1634,63 € - adjoints : 627,25 €

Mais après leur élection de 2008, les élus de Pavie ont ramené ces valeurs à : Maire : 546,26 € - adjoints : 136,16 € et deux conseillers chargés de délégations particulières (culture et environnement) à 68,09 €. Il n'y a par ailleurs, aucun remboursement de frais de quelque nature que ce soit (déplacements, téléphone, etc...)

Les aménagements prévus dans le budget 2013

Les aménagements principaux financés sur le budget 2013 concernent :

▶ La poursuite du chemin de Boy, en prolongement de la tranche réalisée en 2012 : réfection de la chaussée avec recours au tapis d'enrobés, création d'un cheminement piétonnier normalisé à 1,50 m avec traversées protégées par des ralentisseurs. Ainsi, depuis le haut de la cote de Boy jusqu'au village, la continuité piétonne sécurisée sera assurée.

▶ L'achèvement du Parc Urbain de Fleurian : revêtement des rues et des trottoirs, entrées des lots, achèvement des parkings et des ralentisseurs.

De même, l'ilot principal fait l'objet d'un aménagement qui permettra de constituer 10 lots individuels d'habitations. **Ces 10 lots sont d'ores et déjà commercialisables. (Se renseigner en Mairie).** Enfin, dans le même programme, on boucle l'itinéraire piétonnier depuis la chapelle jusqu'à l'école maternelle (avec aménagement de places de stationnement). **Ainsi se matérialise peu à peu cette voie piétonne majeure prévue dans la Plan Global d'Aménagement et de Développement Durable de Pavie.**

▶ La continuation de l'aménagement du stade municipal par la réfection des toitures des anciens vestiaires et le prolongement du mur de clôture de part et d'autre de l'entrée.

▶ Les études et les premiers travaux, si nécessaire, pour la réfection complète de la rue du Vieux Pont (avec trottoirs normalisés) et pour l'extension et la modernisation de la salle polyvalente.

▶ Le goudronnage de la place intérieure des Carmes (place du marché) avec installation de bornes de branchement pour les commerçants du mercredi et éclairage public (qui, dans le cadre des mesures d'économie d'énergie sera éteint à minuit).

Dans le budget d'investissement 2013, ces divers projets comptent pour 913 470 €.

Bien entendu, parallèlement, se mettront en œuvre les programmes habituels d'entretien de la voirie et des bâtiments publics.



Le Budget 2013

| FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------|--|-------------------|------------|
| Prévisions 2013 | Intitulé des rubriques | Analyse et ratios | |
| 1 748 221 € | Total des produits de fonctionnement | € par habitant | % produits |
| 181 905 € | Produits des services, du domaine... | 71,50 € | 10,41% |
| 908 196 € | Impôts locaux | 357,00 € | 51,95% |
| 160 706 € | Autres impôts et taxes | 63,17 € | 9,19% |
| 279 194 € | Dotation globale de fonctionnement | 109,75 € | 15,97% |
| 189 031 € | Autres dotations et participations | 74,30 € | 10,81% |
| 15 000 € | Atténuation des charges | 5,90 € | 0,86% |
| 14 189 € | Revenus des immeubles / Produits financiers et exceptionnels | 5,58 € | 0,81% |
| 1 748 221 € | Total des charges de fonctionnement | € par habitant | % charges |
| 500 170 € | Charges à caractère général | 196,61 € | 28,61% |
| 760 771 € | Charges de personnel et assimilé | 299,05 € | 43,52% |
| 108 036 € | Autres charges de gestion courante | 42,47 € | 6,18% |
| 41 000 € | Subventions versées | 16,12 € | 2,34% |
| 56 600 € | Charges financières | 22,25 € | 3,24% |
| 15 801 € | Charges exceptionnelles / amortissements | 6,21 € | 0,90% |
| 265 843 € | Autofinancement des investissements | 104,50 € | 15,21% |

Pas d'augmentation des taux communaux

La réunion du conseil municipal du 9 Avril 2013 s'est déroulée sous la présidence de M. Gaillard qui a ouvert la séance par un bref historique des divers budgets.

"Le budget que nous allons vous présenter est le sixième de notre mandat. Si ce sixième budget est comme le précédent placé sous le signe de la stabilité, il n'est pas inintéressant de constater qu'entre le premier et le sixième, les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 9 % (soit +1,5% par an) alors que le taux communal d'imposition n'a progressé que de 3% sur la même période. Dans le même temps la Dotation Générale de Fonctionnement versée par L'État est passée de 305.674 € en 2008 à 279.194 € en 2013 soit une diminution de -9%. La conjoncture actuelle laisse à penser hélas que le désengagement de l'État se poursuivra longtemps.

Malgré cela, nous avons pu rechercher des lignes nouvelles pour nos ressources qui ont augmenté de 14 % et nos divers budgets ont toujours été construits dans un souci d'augmentation des investissements. Les virements à la section d'investissement sont passés de 163.000 € en 2008 à 265.000 € en 2013 soit une progression de +62 % de notre épargne de gestion.

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Remboursement emprunts et dettes | 91 700 € | Virement de la section de fonctionnement | 265 843 € |
| - Emprunts communaux | 91 700 € | Excédent d'investissement reporté | 168 354 € |
| Immobilisations incorporelles | 18 100 € | Excédent de fonctionnement capitalisé | 332 226 € |
| - Etudes ... | 18 100 € | Dotations, fonds divers | 83 400 € |
| Immobilisations corporelles | 644 888 € | Fonds de compensation de T.V.A. | 57 400 € |
| - Voirie / Terrains | 186 688 € | Taxe locale d'équipement | 26 000 € |
| - Aménagement giratoire Beaulieu | 3 000 € | Emprunts | 390 000 € |
| - Travaux Voirie ZAC Fleurian | 430 000 € | Remboursement emprunt Val de Gers | 5 824 € |
| - Acquisitions diverses | 25 200 € | Subventions d'investissement | 145 163 € |
| Immobilisations en cours | 622 051 € | - DETR Travaux ZAC Fleurian | 126 000 € |
| - Travaux mise en accessibilité | 30 000 € | - Subventions îlot des Carmes | 4 230 € |
| - Salle polyvalente | 100 000 € | - DETR accessibilité | 5 133 € |
| - Travaux autres bâtiments | 292 176 € | - DGE aménagement giratoire | 9 800 € |
| - Aménagement rue du Pont | 107 000 € | Amortissements | 12 801 € |
| - Travaux d'éclairage | 92 875 € | | |
| Consignation parcelle | 26 872 € | | |
| TOTAL | 1 403 611 € | TOTAL | 1 403 611 € |

Enfin, au niveau des dettes l'annuité connaîtra une baisse de 20 % en 2013.

Le conseil a été ensuite consacré à l'étude du budget primitif 2013 et du compte administratif 2012. Ce compte administratif 2012 dégage un solde d'exécution positif de 300.010,47 €.

Comme il est dit plus haut ce budget 2013 se caractérise par "une grande stabilité". Après l'augmentation de 1 % l'an passé, la part communale des taux d'imposition restera inchangée pour 2013. (taxe d'habitation : 14,25 % ; foncier bâti : 27,95 % ; foncier non bâti : 98,92 %).

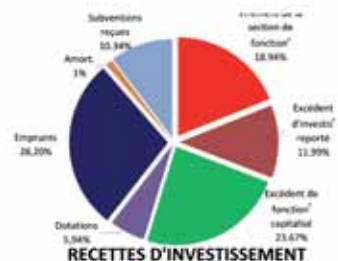
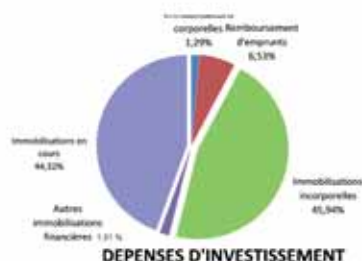
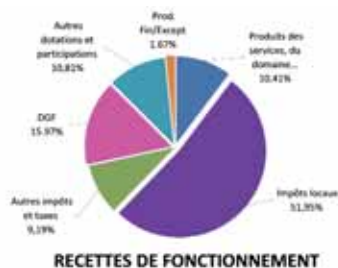
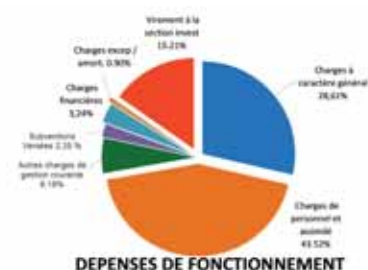
Ces taux sont à comparer aux moyennes départementales : TH : 27,02% ; TFB : 30,47% ; FNB : 93,91%.

De même la taxe d'assainissement n'augmentera pas.

La section fonctionnement se monte à 1 748 221 € et permet un virement à la section d'investissement de 265 843 € soit 18% des opérations réelles. Les dépenses liées à l'investissement s'élèveront cette année à 1 403 611 € (y compris les restes à réaliser de 2012). Elles concernent plus particulièrement la voirie, (les travaux à la ZAC, la place du marché, le chemin de Boy...). Des études seront financées concernant la rénovation de la salle polyvalente, de la rue du Vieux Pont et divers travaux sur les bâtiments communaux. Clôture et toiture des vieux vestiaires du stade, équipements cantine scolaire, remplacement menuiseries, achat par expropriation de la maison abandonnée de la Fontaine.

Des subventions aux associations ont été votés à hauteur de 40 953 €.

Les autres budgets annexes Assainissement, ZAC de Fleurian et tranche 5 ont été présentés et adoptés à l'unanimité.





VIE MUNICIPALE

Les Services Techniques

Découvrez les services municipaux, aujourd'hui : Les Services Techniques.

Les services municipaux de Pavie sont à votre service et à votre disposition tous les jours, que ce soit pour les démarches administratives, les affaires scolaires, l'usage et l'entretien des services et bâtiments communaux, la voirie... Vous avez certainement eu à faire avec l'un des 23 salariés de la Municipalité de Pavie, mais les connaissez-vous tous ? Dans ce numéro et les suivants nous vous proposons de découvrir l'ensemble des services municipaux et les personnes qui y sont affectées pour votre bien-être et pour que tout se passe pour le mieux dans notre commune.

Les services techniques de la Mairie de Pavie, constitués par une équipe de sept personnes ont pour mission principale d'assurer l'entretien de tout le patrimoine communal (voirie, bâtiments, espaces verts...)

Ces services sont sous la responsabilité d'Alain Gouzé chargé d'organiser la fonction des travaux définis par les élus, des demandes des habitants et des aléas climatiques et techniques, le planning des équipes. Il s'assure également du suivi et du contrôle des divers chantiers et des relations avec les divers fournisseurs.

Il gère la fonction de placier pour la régie municipale et participe à toutes les actions en soutien de son équipe.

Les agents sont répartis en trois équipes chargées de missions spécifiques, mais il existe des missions communes qui mobilisent toute l'équipe :



LES MISSIONS COMMUNES A TOUTES LES EQUIPES.

L'entretien du village : En principe tous les mardis et jeudis deux équipes de trois personnes sont chargées de l'entretien du territoire communal selon un plan de nettoyage ce qui permet de passer dans tous les quartiers du village au moins une fois toutes les cinq semaines.

L'installation des équipements pour les fêtes et cérémonies organisées par la municipalité ou par les associations. La gestion des urgences en cas d'intempéries (neige, inondations, déviations) que ce soit au niveau local ou dans le cadre du PCS).

Il est difficile de répertorier toutes les tâches des services techniques tant elles sont multiples et variées, mais leur objectif est de donner à tous un cadre de vie accueillant et d'offrir une image positive de la commune.

LES MISSIONS SPECIFIQUES AUX TROIS EQUIPES.

1 - bâtiments

Ce pôle a pour missions principales :

Les travaux d'entretien de l'ensemble des bâtiments publics, électricité, plomberie, peinture, c'est cette équipe qui vient d'aménager l'aire de conteneurs du Mariné, sur la Route d'Auch.

2 - voirie

Ce pôle a pour missions principales :

entretenir le domaine public routier communal dans toutes ses composantes y compris les fossés et les accotements ; mettre en œuvre les opérations qui concourent à l'amélioration des déplacements et à la sécurité des usagers.

3 - Espaces verts

Ce pôle a pour missions principales :

la création et l'entretien des espaces verts, des arbres, des zones boisées, des terrains de sports, aires de jeux et du cimetière, des pelouses des écoles.



Quelques chiffres

La commune comporte 60 km de voirie à entretenir.
Trois terrains de foot soit 2 ha pour arrosage et tonte (jusqu'à 2 fois / semaine).
2000 de fleurs sont plantées annuellement dans les différents massifs du village.





Assainissement

L'exploitation du service d'Assainissement

Le contrat d'affermage de l'exploitation du réseau d'assainissement collectif confié à VEOLIA expirait au 31 mars 2013. Avant cette date, la commune se devait, soit d'organiser l'exploitation de son réseau par une régie municipale, soit de rester sur la formule de l'affermage à une société spécialisée après une mise en concurrence préalable.



Le coût de l'assainissement collectif

Il faut d'abord bien analyser la structure du prix de l'assainissement collectif que payent les abonnés (on peut se rapporter au bulletin n° 16 d'août 2010, pour une information détaillée).

Sur la facture du 2^{ème} semestre 2012 reçue par un abonné qui aura consommé 50 m³ d'eau pour les six mois, la partie assainissement (hors distribution d'eau et hors redevance Coteaux de Gascogne), lui aura coûté 163,28 € se répartissant comme suit

- ▶ Part communale (abonnement + consommation) :
34 + 70 = 104,00 € soit 64 % du total
- ▶ Part VEOLIA (abonnement + consommation) :
12,58 + 22,55 = 35,13 € soit 21 % du total
- ▶ Agence de l'Eau Adour-Garonne :
50 m³ x (0.2930 + 0.22) = 13,47 € soit 8 % du total
- ▶ T.V.A. = 10,68 € soit 7 % du total

Dans un contrat d'affermage, la collectivité décide elle-même des investissements et en reste maître. Seul le fonctionnement est confié au fermier.

La part revenant à la commune permet de payer les investissements (annuités d'emprunt et travaux annuels) ainsi que le coût du traitement, au titre de la convention conclue avec Auch.

On constate donc que sur notre facture, c'est la part de la commune qui est largement dominante, la part de l'exploitation ne représentant que 21 % du total (35,13 € sur 163,28 €).

L'enjeu de la démarche engagée ne concernait donc que les 21 % du prix de l'assainissement.

- L'étude d'une régie municipale

L'épuration étant désormais assurée par la station d'Auch, le réseau des eaux usées à exploiter est représenté principalement par :

- ▶ 16,5 km de canalisations de collecte
- ▶ 2 km de conduites de refoulement
- ▶ 400 regards de visite
- ▶ 796 branchements particuliers
- ▶ 5 postes de relèvement équipés chacun de deux pompes.

L'étude qui a été réalisée, et dont un compte-rendu a été fait au conseil municipal en mars 2013,

■ a détaillé les diverses tâches incombant au service : contrôles systématiques et curages préventifs des réseaux, débouchage des obstructions occasionnelles, contrôle des postes de relèvement et des équipements d'automatisme, entretien périodique des pompes de refoulement, recherche des eaux parasites, réalisation des nouveaux branchements, facturation aux abonnés et règlement des contentieux, etc...

■ a déterminé les moyens matériels et humains nécessaires à ces missions : si les agents municipaux peuvent en assurer une assez grande partie, un agent qualifié en matière d'équipements hydroélectriques a été jugé indispensable, à recruter sur un mi-temps.

L'analyse des tâches élémentaires annuelles conduit à considérer que l'assainissement exigera 120 journées environ, soit 0.44 équivalent temps plein.

A cette dépense s'ajouteront le coût des prestations externes inévitables impliquant du matériel spécialisé (camions hydrocureurs, équipement pour recherches d'eaux parasites, etc...) ainsi que l'amortissement des matériels à acquérir.

Afin d'approfondir cette étude, une commission (élus et agents communaux) s'est rendue à Nogaró et à Preignan qui exploitent leur réseau en régie. Au cours de ces visites elle a pu mesurer les conditions de fonctionnement de ces régies d'assainissement.

Au bout de l'étude, le service en régie municipale a pu être estimé à 60.184 €/an, avec un certain nombre de lacunes en matière d'encadrement et d'appui logistique qu'il n'est pas possible de chiffrer.

La procédure de délégation de service public

La procédure de délégation de service public est strictement fixée par la loi dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales et nous l'avons rigoureusement respectée avec le concours des agents compétents de la D.D.T. Elle a été ouverte le 20 juin 2012 par une délibération du conseil municipal qui a également désignée une commission ad hoc et l'appel d'offres a fait l'objet d'une publication nationale.

Trois sociétés spécialisées ont fait acte de candidature : SAUR, VEOLIA et la LYONNAISE DES EAUX (29 août 2012).

Seules SAUR et VEOLIA ont remis des offres le 05 novembre 2012 et le montant de ces offres initiales étaient de 55.654 € (SAUR) et 52.855,20 € (VEOLIA), à comparer aux 58.813,36 €, coût de l'exploitation dans le contrat expirant au 31 mars.

La commission a engagé les négociations avec les deux candidats afin d'améliorer les conditions techniques des contrats proposés et de discuter du prix (auditions du 8 janvier 2013).

Les offres définitives ont été reçues le 18 janvier. Elles comportaient les compléments de prestations souhaités par la commission et les coûts obtenus après négociation ont été les suivants :

SAUR : 54.011 € et VEOLIA : 51.365,09 €

CONCLUSION : Le 13 mars, le conseil municipal a constaté que la mise en œuvre d'une exploitation en régie ne permettrait pas de réduire le coût de l'assainissement mais réduirait la qualité technique du service rendu.

Il a également noté que la procédure de délégation de service public, menée avec objectivité et rigueur, permettrait de diminuer le prix de la prestation du fermier, ce dont bénéficieraient les abonnés.

Il a donc été décidé, à l'unanimité, de conserver la formule de l'affermage et de retenir la société VEOLIA pour un nouveau contrat de 12 ans.

A compter du 1^{er} avril 2013, les prix à l'abonné seront donc les suivants :

| | Contrat actuel | Nouveau contrat |
|---|---------------------------|-------------------------|
| Abonnement par semestre (part distributeur) | 12,58 € | 11,75 € |
| Consommation (part distributeur) | 0.4510 € / m ³ | 0.3773 / m ³ |

Soit une réduction de 13 % environ pour la somme semestrielle versée à VEOLIA.

La part assainissement de la facture de notre abonné ayant consommé 50 m³ dans le semestre deviendra donc :

| | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| ▶ part communale inchangée | 104,00 |
| ▶ part VEOLIA | 30,61 (au lieu de 35,13) |
| ▶ Agence Adour-Garonne | 13,47 |
| ▶ TVA | 10,36 |
| TOTAL | 158,44 € (au lieu de 163,28 €) |

N.B. Le premier semestre 2013 étant à cheval sur les deux contrats, le plein bénéfice du nouveau tarif s'appliquera sur la facture de fin d'année.



Les Nouveautés

Panneaux de mobilier urbain

Des nouveaux panneaux de mobilier urbain viennent d'être implantés dans divers points de la traversée du village. Ces nouveaux panneaux sont destinés à recevoir sur une face de la publicité et sur l'autre face des informations publiques. Il y aura le plan détaillé de la commune, mais cette face pourra occasionnellement être utilisée pour la promotion d'événements organisés par les associations. Renseignement auprès de la Mairie.

Le panneau de mobilier urbain situé devant la mairie possède un récupérateur de piles usagées.

Petite rubrique Occitane (suite) LA PLUIE



En occitan de Gascogne : la ploja. Petite et douce, c'est la plojina et on dit "que pishoteja".

Quand elle tombe fort, on parle d'eishagat ou shagat. Il peut pleuvoir a desliga de cèu (à délier le ciel) ou a

shorrolhs (à seaux) ou a delavàs.

L'observation prédit le temps (ou le confirme ultérieurement pour les plus sages). Auba rotja, vent o ploja. Le célébrissime :

Montanha clara, Bordèu escur, ploja de sigur (Montagne claire, Bordeaux couvert, Pluie à coup sûr !). Et son contraire :

Montanha escura, Bordèu clar, ploja n'auram pas.

A quelqu'un qui ne semble pas très "éveillé" ou que l'on envoie sur les roses, on dit "Escota se plau" (écoute s'il pleut).

Pour s'occuper quand il pleut, on peut jouer avec ce vire-langue (à dire le plus vite possible, de nombreuses fois à la suite) : Se plau, plau plan pauc ! (sé PLAou, PLAou pla PAouc pour la prononciation approximative avec les règles du français).

Ne reste qu'à se mettre à l'abri et au chaud : a l'eishut e au cornèr.

Joan-Miquèu Espinasse



IMPORTANT ! Économies d'énergie

Depuis le 1^{er} Juillet 2013 la loi sur l'encadrement du fonctionnement des éclairages des bâtiments non résidentiels destinée à limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie est entrée en vigueur. Cela implique que tous les éclairages publics doivent être éteints à partir d'une heure du matin.

De même les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux si celle-ci intervient plus tardivement.

La municipalité de Pavie déjà soucieuse d'appliquer des règles d'économies d'énergie (un programme de remplacement des anciens lampadaires boule par des lampadaires à LED est commencé) a mis en place l'extinction programmée d'éclairages non indispensables.

Un ostéopathe s'installe à Pavie. Bienvenue à M. Sylvain GRANIER

Ostéopathe D.O. T.O. qui vient de s'installer 66 rue d'Etigny
☎ : 06.50.38.04.13

Ce jeune ostéopathe titulaire du diplôme D.O et du titre d'ostéopathie T.O. (Titre RNCP Niveau 1, équivalence Master 2, BAC+5) possède également les attestations de Pédiatrie et d'ostéopathie du sport et les certificats de Posturologie et de Biologie Nutritionnelle.

Son cabinet est ouvert depuis le Lundi 22 Juillet. Consultation sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 20h sans interruption, le samedi de 8h à 13h. Nourrissons, Enfants, Adultes, Sportifs, Séniors.

50 emplois créés à Pavie !

Le grand bâtiment réalisé sur la zone du Sousson par la SCI Bagi-Brico doit donner lieu à l'installation prochaine d'une grande enseigne nationale de bricolage. Pôle Emploi Auch amorcera le recrutement d'une cinquantaine de personnes pour occuper les divers emplois nécessaires au fonctionnement de cette structure et la sélection des candidatures aura lieu à Pavie à la fin du mois d'Août.

Toutes les personnes intéressées doivent s'adresser de toute urgence, directement à Pôle Emploi, 8 rue Racine à Auch.

Dans le dernier numéro du bulletin municipal nous faisons état des nombreuses remarques concernant les crottes de chiens qui souillent les espaces verts de notre cité. Depuis les services municipaux ont installé des "canisettes" distributeurs de poches plastiques, dans les lieux les plus fréquentés par les propriétaires de chiens, notamment au :

Square de Villanueva et du calvaire ainsi qu'au parc de la Maison de la Culture.

Très pratique, au dire des utilisateurs soucieux de la propreté des lieux. Hélas il y a encore des propriétaires peu scrupuleux et qui laissent leurs animaux en toute liberté faire leurs besoins dans les pelouses rendant ainsi quasiment inutilisables les espaces verts aussi bien pour les promeneurs que pour le personnel d'entretien de ces espaces verts.

Nous espérons un regain de civilité de la part des propriétaires de chiens.





Du Côté des associations

Dans ce numéro nous vous proposons de découvrir une toute nouvelle association sportive pavienne :

PAVIE TRAIL

Bosté par le succès des deux derniers trail ce nouveau club fait maintenant référence sur ce type de manifestation. Pavie Trail est une association dite association loi 1901. Elle se compose : Président : Simon Durand ; Vice-président : Laurent Lessmann ; Trésorier : Jean-Luc Rigoulet ; Secrétaire : Sabine Jouanin ; plus quelques membres actifs.



Sa particularité est le fait que tous ses membres sont des coureuses et des coureurs à pied (d'ailleurs, c'est avec plaisir qu'elle accueillera les coureurs de Pavie qui souhaiteraient se joindre à elle). Cette association a pour but d'organiser tous les ans avec la participation des pompiers de Pavie, une course nature (appelée aussi trail) qui propose aux coureurs **deux circuits : un de 11 kms et un de 21 kms**. Les concurrents (plus de 300 cette année) partent de la salle polyvalente et empruntent le pri des amis de Rando Pavie, longent le Sousson pour aller s'oxygéner dans les bois tout autour de la Fenièrre avant de revenir un peu fatigués à Pavie.



L'association se joint également, et ce depuis l'an passé, aux pompiers de Pavie pour participer à une course nature nocturne dans le cadre du Téléthon.

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS.

Elle a été fixée au Dimanche 15 Septembre à la salle Polyvalente (en raison des travaux au stade du Vieux Pont).

COMITE DE JUMELAGE PAVIE-VILLANUEVA DE GALLEGO

Comme en 2012, les élèves de CM1-CM2 de la classe de Mme Dubourg, à Pavie, ont pu bénéficier en 2013, d'échanges scolaires franco-espagnols riches de promesses. Le Comité de Jumelage a apporté son aide financière à ce projet.

Le comité de Jumelage vous propose de mettre en relation des familles de Pavie et de Villanueva pour développer des échanges entre jeunes (à partir de 12 ans), pendant les vacances d'été. Les personnes qui souhaitent obtenir davantage de renseignements peuvent s'adresser à un responsable du Comité de Jumelage.

Contactez le 05 62 05 42 78
ou le 05 62 05 36 12

Le comité de Jumelage est ouvert à tous ; moments de partage, convivialité et ambiance détendue sont au rendez-vous : n'hésitez pas à nous rejoindre, pour quelques heures ou davantage, si vous le souhaitez.

La présidente, Denise Castagnos

Consultez le tout nouveau site du
Comité de Jumelage :
www.pavie-villanueva.com

LA MÉDIATHÈQUE

Un petit rappel sur la Médiathèque : C'est dans la très belle salle Charles Samaran de la Maison de la Culture de Pavie, particulièrement claire et accueillante, que la médiathèque vous propose des livres, bien sûr, mais aussi des revues, des CD (musique, textes lus...) et des DVD (films, animations, documentaires, théâtre...).

La consultation sur place est gratuite ainsi que l'accès à internet sur le poste réservé à cet effet. Toute l'année, la médiathèque vous invite aussi à des animations, expositions et spectacles. Un ascenseur facilite l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Pour vous inscrire, il suffit de vous munir d'un justificatif de domicile et de le présenter lors de votre inscription, qui est valable pour une année. Présentez la carte qui vous sera remise à l'accueil au moment de vos prêts. Vous pourrez alors emprunter : 5 livres ou revues, 3 CD, 1 DVD. La durée de prêt est de 3 semaines.



Tarifs

Famille14 €
Adulte individuel ..8 €
EnfantGratuit

Heures d'ouverture

Mardi 16h - 19h
Mercredi 10h-12h et 14h-18h
Jeudi Accueil des classes
et travail de préparation
Samedi 10h-13h



Après une superbe randonnée commune, effectuée le 25 mai, à Yebra de Basa en Aragon, la sortie suivante a vu une soixantaine de Paviens partir vers la vallée de Pineta pour rejoindre leurs jumeaux espagnols : pique-nique, conversations et jeux ont rythmé cette journée du 29 juin.

Cette année la rencontre annuelle aura lieu à Pavie, les 27, 28 et 29 septembre.

De nombreux habitants de Villanueva de Gállego seront reçus dans les familles paviennes, pour un week-end d'échanges et de découvertes.

Parmi les activités programmées pour cette date : visite de la région de Condom, concert donné par les chorales de Villanueva et de Pavie, exposition de peintures, apéritif ouvert à toute la population de Pavie.



PATRIMoine

Peyloubère

Après vous avoir présenté le Domaine de Poliné nous vous proposons aujourd'hui de découvrir une autre site de Pavie classé à l'inventaire des monuments historiques :

Le Domaine de Peyloubère.

Actuellement propriété de Theresa Martin, le Domaine de Peyloubère est un des lieux historique de la commune les plus ancrés dans la mémoire des Paviens et des Auscitains. Peyloubère fût en effet pendant très longtemps un endroit très prisé pour les sorties de pêche, de pique nique et de baignade.

La construction du manoir que l'on doit à M. Castex un bourgeois de Pavie se situe aux environs du 17^{ème} siècle .

Au 19^{ème} siècle le Domaine fût acheté et amélioré par la famille Sancet . C'est un des fils ,Frédéric médecin et sénateur qui a vendu le Domaine, en 1925, à Mario CAVAGLIERI le célèbre peintre italien qui, pour les beaux yeux de Julietta, a donné tout son éclat à la demeure.

La demeure ayant été trouvée triste et lugubre par Julietta, Mario, s'est lancé dans la peinture des boiseries, des plafonds pour en faire "un petit coin d'Italie".

Ces fresques et peintures représentent des histoires de la mythologie, des scènes de genre dans le gout du XVIII^{ème} siècle .

On peut voir un paysage des paons dans la salle de bain et une multitude de petits dessins dans un quadrillage dans le vestibule. Dans la chambre principale un grand décor peint d'après le "Triomphe de Venise" et "l'Allégorie de Dialectique" du peintre Véronèse au palais des Doges à Venise.



Admiré en Italie, méconnu en France, Mario Cavaglieri s'est éteint en 1969, laissant une œuvre originale, très personnelle et empreinte d'une grande liberté. C'est à cette notoriété que l'on doit le classement des peintures en 1996.

Des œuvres de M. Cavaglieri sont visibles au musée des Jacobins à Auch et pour en savoir plus vous pouvez consulter le site :

www.peyloubere.com

La Maison de la Culture

Programme des animations à la Maison de la Culture au second semestre 2013

Août

Mardi 6 août à 21h, sur le parking de la Maison de la Culture, dans le cadre des animations d'été de Pays d'Art et d'Histoire : "L'appel du barge" par la compagnie Clo Lestrade C'est une nouvelle création chorégraphique pour clowns-danseurs, la mer, un promontoire et la possibilité d'un départ...



La médiathèque sera fermée du 8 au 24 Août

Septembre

Samedi 07, à 10h30 : Georges Courtès présente et dédicace, à la médiathèque, son dernier livre "Les chemins de Saint-Jacques dans le Gers".
Du 17 au 25 : Exposition des œuvres de personnes accueillies au relais Cajou (accueil de jour Alzheimer)
Samedi 21, à 11h00 : Vernissage de cette exposition, rencontre avec les encadrants.
Vendredi 27, à 20.30 : Spectacle comique "Les frères Carel, variété rurale", salle Bernard IV.

Octobre



Du 01 au 17 : Dans le cadre des échanges liés au jumelage Pavie-Villanueva de Gallego Exposition de peintures de Pilar Tena, artiste de Villanueva .
Samedi 12, à 10h30 : Le conte est bon !

Novembre

Du 05 au 30 : Exposition de peinture sur porcelaine.



Samedi 16, à 10h30 : Le conte est bon !

Décembre



Vendredi 13, à 20h30 : Spectacle proposé par l'ANACR et accompagné par une chorale : "L'époque 1935-1945" racontée et chantée
Mercredi 18, à 16h30 : Spectacle de Noël



FLASHPUB

Bulletin Municipal n° 20 - août 2013
N° ISSN : en cours - Parution trimestrielle
Directeur de la Publication : Jean Gaillard
Rédaction : Jean Gaillard et Jean-Claude Lannes
Crédit photos : Mairie de Pavie, Photos Club de Pavie
Mise en page & Impression : Flashpub 05 62 63 10 26

